

Autrement dit, puisque aucun de nous ne sait quand il va mourir, afin de s'assurer que les conservateurs soient remplacés par des conservateurs, il nous faudrait fournir la liste de tous les conservateurs du Sénat, qu'ils soient septuagénaires ou quinquagénaires, qu'ils aient encore deux ans ou 20 ans à vivre.

J'ai donc suggéré que, en cas de décès, le chef de l'opposition à la Chambre des communes ait un mois après la mort du sénateur pour fournir une liste de tous les remplaçants possibles.

Le sénateur McElman: Ou il faudrait garantir de ne pas mourir.

Le sénateur Flynn: Ce serait encore une solution.

Le premier ministre n'a pas jugé bon de retenir cette suggestion. Sa réponse nous est parvenue en octobre 1975, sous forme d'une lettre fort brève d'un paragraphe, émanant du sénateur Perrault, qui disait:

Le gouvernement a étudié très attentivement la proposition concernant la nomination de sénateurs progressistes conservateurs, qui viendraient combler les vides créés dans vos rangs par le décès de l'un d'entre vous. Le gouvernement n'est pas en mesure de garantir la présence d'un minimum de 17 sénateurs progressistes conservateurs, pas plus que tout autre nombre. On vous propose cependant que les sénateurs progressistes conservateurs qui désirent démissionner aient l'assurance que leur successeur sera désigné parmi les progressistes conservateurs. Autrement dit cette offre ne s'applique qu'à la retraite volontaire.

Ainsi, en octobre 1975, l'offre de remplacement ne s'appliquait qu'à ceux qui choisissaient de prendre leur retraite et non pas à ceux qui mouraient en fonction, et le nombre minimum de 17 progressistes conservateurs disparaissait.

Plus récemment, en janvier dernier plus exactement, le leader du gouvernement faisait des déclarations publiques qui ont soulevé des questions. Voici les derniers paragraphes d'un article de la Presse canadienne en date du 19 janvier:

Le sénateur Perrault a déclaré que le gouvernement est disposé à accroître la représentation de l'opposition au Sénat, afin qu'un quart ou un tiers des sénateurs fassent partie de l'opposition.

Cela signifierait la nomination prochaine d'environ six conservateurs pour combler les places vacantes, mais le chef de l'opposition Joe Clark n'a proposé aucun nom, a-t-il fait remarquer.

Le sénateur Perrault: Il s'agit d'un reportage.

Le sénateur Flynn: J'en conviens. Je ne prétends pas que les journalistes rapportent toujours exactement les faits. Je consigne les faits au compte rendu pour éclaircir la situation autant que possible.

Un article de Paul Jackson sur les nominations pour l'Alberta au Sénat à peu près à la même époque cite un fonctionnaire du cabinet du premier ministre qui aurait déclaré:

Bien que la situation en Alberta ne réponde pas exactement aux principes directeurs proposés il y a quelques mois par M. Trudeau, on peut recommander au premier ministre de songer sérieusement à nommer une certaine personne au Sénat. Étant donné que M. Clark est de l'Alberta et que cette place est vacante depuis près de six

ans, on peut présumer que le premier ministre tiendrait compte d'une recommandation de M. Clark.

Permettez-moi de revenir tout d'abord à la déclaration du sénateur Perrault qui prétend que le gouvernement souhaite de porter le nombre de nos représentants au quart ou au tiers de la Chambre. C'est une attitude tout à fait nouvelle, compte tenu de la position prise dans la correspondance de 1975 où on affirmait qu'on se contenterait de remplacer les sénateurs conservateurs qui prenaient volontairement leur retraite. Puis, le leader du gouvernement a clairement indiqué que le premier ministre n'avait pas l'intention d'accroître le nombre de sénateurs, mais simplement de le maintenir, et seulement si des postes n'étaient pas laissés vacants, à la suite de décès, facteur difficile à prévoir, vous en conviendrez.

J'aimerais maintenant passer à la déclaration faite par le haut fonctionnaire du bureau du premier ministre dont a parlé Paul Jackson. Le poste est devenu vacant en 1971 à la suite de la démission du sénateur Gladstone. A ce moment-là, il n'avait pas été question que le leader de l'opposition présente une liste de noms. Ce n'est qu'en 1975 qu'on a exigé une présentation préalable de noms. Mais si le premier ministre voulait avoir des listes de noms pour remplacer les sénateurs conservateurs qui ont volontairement pris leur retraite en 1971 et 1972, et qui n'ont jamais été remplacés, pourquoi ne les a-t-il pas demandées?

Plus récemment encore, le leader de notre parti a demandé au premier ministre s'il avait l'intention de remplacer le sénateur Fred Blois, qui a pris sa retraite en octobre dernier, par un conservateur. Le premier ministre s'est reporté aux deux conditions susmentionnées, à savoir, la retraite volontaire, imposée en 1970, et une présentation préalable de noms avant la démission, condition imposée en 1975. Comme aucune liste de noms n'a été présentée au préalable dans le cas du sénateur Blois, même s'il a pris sa retraite volontairement, il semble que le premier ministre ne se croit pas obligé de remplacer le sénateur Blois par un conservateur. Le fait est que l'on n'a pas proposé de candidats à l'avance dans le cas du départ du sénateur Welch. Il a pourtant été remplacé par le sénateur Ike Smith, ce dont nous nous réjouissons beaucoup.

● (2110)

Des voix: Bravo!

Le sénateur Flynn: Aussi, devant toutes ces contradictions apparentes, ai-je décidé d'écrire à nouveau au leader du gouvernement au Sénat. Le 2 mars de cette année, je lui ai donc demandé:

a) Le premier ministre a-t-il l'intention de ne remplacer par des membres du parti conservateur que les sénateurs conservateurs qui prennent volontairement leur retraite?

Je lui ai posé cette question parce que le sénateur Perrault nous avait dit en janvier de cette année que le premier ministre tenait vraiment à grossir les rangs de l'opposition au tiers des effectifs du Sénat.

b) Qu'est-ce qu'on entend exactement par retraite volontaire?

Cette expression avait pour la première fois été utilisée par le premier ministre en 1970. Mais il me vint soudainement à l'esprit que le premier ministre avait peut-être une conception toute personnelle de la signification de cette expression. J'avais pris pour acquis qu'on entendait par là toute retraite qui était